



Centre de Documentation IQRA

CDI/CCMG 8 rue Lazare Carnot 38000 Grenoble

---

## FICHE D'ADHESION

Veillez inscrire les informations nécessaires à votre adhésion en lettre capitale SVP :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....@.....

Comment avez-vous connu CDIQra : .....

Déclare adhérer pour une année au Centre de Documentation IQRA en qualité de :

- |                          |                                  |                            |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Plein tarif adulte (1)           | Cotisation annuelle : 20 € |
| <input type="checkbox"/> | Tarif réduit adulte (2)          | Cotisation annuelle : 15 € |
| <input type="checkbox"/> | Plein tarif famille (3)          | Cotisation annuelle : 30 € |
| <input type="checkbox"/> | Tarif réduit famille (3)         | Cotisation annuelle : 25 € |
| <input type="checkbox"/> | J'accepte le règlement du CDiQra |                            |

Le : ..... Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de : **CCMG – CDI**

Les statuts et le règlement intérieur peuvent être consultés sur place et sur le site web

<http://www.CD-Iqra.fr>

- 
- 1) Adulte ayant une activité professionnelle
  - 2) Adulte sans activité professionnelle, Etudiant, Lycéen/collégien
  - 3) possibilité d'emprunter jusqu'à 4 documents, et tarif de 30 € si au moins une des deux personnes travail sinon le tarif est de 25 €



## FICHE D'ADHESION

**N° d'adhérent : 705040800**

**Identifiant OPAC (5) :**

**Mot de passe OPAC :**

Veuillez inscrire les informations nécessaires à votre adhésion en lettre capitale SVP :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....@.....

Déclare adhérer pour une année au Centre de Documentation IQRA en qualité de :

- |                          |                                      |                            |
|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Plein tarif adulte (1)               | Cotisation annuelle : 20 € |
| <input type="checkbox"/> | Tarif réduit adulte (2)              | Cotisation annuelle : 15 € |
| <input type="checkbox"/> | Plein tarif famille (3)              | Cotisation annuelle : 30 € |
| <input type="checkbox"/> | Tarif réduit famille (3)             | Cotisation annuelle : 25 € |
| <input type="checkbox"/> | J'accepte le règlement du CDiQra (4) |                            |

Le : ..... Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de : **CCMG – CDI**

(1) Adulte ayant une activité professionnelle

(2) Adulte sans activité professionnelle, Etudiant, Lycéen/collégien

(3) possibilité d'emprunter jusqu'à 4 documents, et tarif de 30 € si au moins une des deux personnes travail

(4) Le règlement intérieur est consultable au dos de ce feuillet et sur <http://www.CD-Iqra.fr>

(5) Vous pouvez toujours consulter l'encourt de vos emprunt sur notre catalogue en ligne à l'adresse suivante <http://www.cd-iqra.fr/catalogue> puis en cliquant sur l'onglet « se connecter », ensuite il vous suffit d'entrer votre identifiant OPAC et son mot de passe puis cliquez « OK »



# Règlement intérieur du Centre de Documentation IQRA

## Accès

1- Le CDI est ouvert à tous.

Cependant :

les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte

les groupes désireux d'utiliser des services spécifiques du CDI sont priés de prendre rendez-vous.

2- Les horaires de « CD Iqra » sont portés à la connaissance du public par voie d'affiche et sur le site internet.

3- L'accès est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (saleté, ivresse, incorrection, bruit, violence physique ou verbale, acte délictueux), entraîne une gêne pour le public ou le personnel.

4- Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents, toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel pourra entraîner une poursuite judiciaire et impliquera la réparation du dommage.

5- L'accès aux bâtiments ou à certaines prestations peut être limité temporairement, en cas de saturation, pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers, ou encore pour préserver la qualité des prestations offertes.

6- En outre, il est interdit de :

de pénétrer dans le CD Iqra avec des animaux

de fumer

de boire ou de se restaurer

de distribuer des tracts ou d'apposer des affiches. Le dépôt de tracts ou d'affiches nécessite une autorisation.

7- Les prises de photos, films, enregistrements, reportages, interviews, enquêtes sont soumis à une demande d'autorisation.

8- Le CD Iqra se dégage de toute responsabilité quand à d'éventuelles vol ou dégradation d'effet personnel d'usagers.

9- Les documents usuels ne peuvent être consultés en dehors des locaux du CCMG.

10- Les documents consultés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été communiqués : il est interdit de les abîmer, de les annoter, de les décalquer.

11- Le silence est de rigueur dans l'espace du CD Iqra. Le travail en groupe n'y est pas autorisé sauf dans le cas d'activités organisées par le CDI.

12- Les reproductions de documents du CDI sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique. Les documents sont reproduits (...) à condition que leur état, leur format et leur reliure le permettent.

## Prêt

13- Pour emprunter des documents à domicile, le lecteur doit être inscrit et posséder une carte d'emprunteur. Cette carte est délivrée à toute personne qui en fait la demande sur présentation :

d'une pièce d'identité ou du livret de famille pour les enfants

la personne doit être présente au moment de l'inscription. Toutefois, en cas d'impossibilité (maladie, handicap...), elle pourra être inscrite par un tiers. Celui-ci devra alors produire les mêmes documents que ceux indiqués ci-dessus, accompagnés d'une procuration. La carte établie ne sera pas remise au tiers mais expédiée, par courrier, à l'emprunteur.

Les mineurs s'inscrivent sous la responsabilité de leurs parents.

14- Un droit d'inscription annuel est demandé.

Adulte ayant une activité professionnelle : 20€

Adulte (tarif réduit) sans activité professionnelle, Etudiant, Lycéen/collégien : 15€

Une formule « Famille » est possible : 30€ si un des deux parents travail

Famille (tarif réduit) si les des deux parents ne travaillent pas le tarif est de 25€

15- La carte de lecteur est permanente. Elle doit être validée au bout d'un an, en présence du lecteur, sur présentation de sa carte et des mêmes pièces qu'à l'inscription.

16- Le lecteur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse ou d'identité et de présenter à nouveau les justificatifs demandés à l'inscription.

17- Le lecteur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, même par d'autres personnes. En cas de perte ou de vol de sa carte, le lecteur doit prévenir immédiatement le CDI pour faire opposition.

18- Jusqu'à l'âge de 12 ans, les enfants empruntent par l'intermédiaire d'un de leurs parents dans les étagères Jeunesse et les documents de celles-ci leur sont prioritairement réservés. A partir de 12 ans, les enfants peuvent emprunter les livres de toutes les catégories.

19- En ce qui concerne les mineurs, le choix des documents empruntés se fait sous la responsabilité de leurs parents. La responsabilité des documentalistes ne peut en aucun cas être engagée.

20- Le nombre de documents empruntable est fixé à 2 par lecteur, sauf pour la formule « famille » qui est fixé à 4 avec un maximum de 2 DVD.

21- Le délai de prêt maximum est de 3 semaines pour les livres et d'1 semaine pour les DVD. Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés. Tout document détérioré ou non rendu doit être remboursé par l'emprunteur, au prix d'achat actualisé.

22- Le lecteur peut faire prolonger un prêt une fois par téléphone ou sur place, en présentant la carte de lecteur et le document emprunté - à la condition toutefois de ne pas être en retard ou qu'un autre lecteur n'ait pas réservé ce document.

23- Le lecteur qui ne respecte pas le délai de prêt recevra une pénalité de retard (...). En cas de retard excédant minimum 1 semaine, le lecteur pourra en outre être exclu du droit au prêt pendant une période égale à son retard sans que pour autant la durée de validité de sa carte soit prolongée. Si le retard dépasse 3 mois, la carte du lecteur sera annulée.

24- En cas de retard entraînant l'envoi d'un courrier postal, le lecteur sera automatiquement redevable d'une amende d'un montant de 1€.

25- Le lecteur peut faire réserver un document déjà emprunté dans le CD Iqra et depuis le site internet ([www.cd-iqra.fr](http://www.cd-iqra.fr)). Le lecteur sera averti, par courriel ou sms, de la mise à disposition du document.